

SCOT DE L'ARRAGEOIS

Délibération du Comité Syndical n° 521

SÉANCE du 30 MARS 2022

Présidence de Madame Françoise ROSSIGNOL Secrétaire : Monsieur Michel MATHISSART

Date de convocation : 23/03/2022

Date d'affichage : 08/04/2022

Étaient présents :

Pierre ANSART, Ernest AUCHART, Michel BLONDEL, Daniel BOCQUILLON, Damiens BRICOUT, Charline CAILLIEREZ, Philippe CANLER, Jean-Jacques COTTEL, Jean-Marie DISTINGHIN, Ingrid DREMAUX, Evelyne DROMART, Claude FERET, Jean-Paul LEBLANC, Claude LECORNET, Jean-Guy LESAGE, Catherine LIBESSART, Michel MATHISSART, Didier MICHEL, Arnold NORMAND, Jean-Claude PLU, Roger POTEZ, Françoise ROSSIGNOL, Philippe ROUSSEAU, Michel SEROUX, Françoise SIMON, Daniel TABARY.

Absents excusés / Pouvoirs :

Gabriel BERTEIN donne pouvoir à Jean-Guy LESAGE, Sébastien BERTOUT donne pouvoir à Jean-Claude PLU, Philippe CARTON donne pouvoir à Catherine LIBESSART, Alain CAYET donne pouvoir à Claude LECORNET, Olivier DEGAUQUIER donne pouvoir à Charline CAILLIEREZ, Isabelle DERUY, Jean-Michel DESAILLY, Nicolas DESFACHELLE donne pouvoir à Claude FERET, Gérard DUE donne pouvoir à Michel BLONDEL, Cédric DUPOND donne pouvoir à Pierre ANSART, Michel FLAHAUT donne pouvoir à Jean-Jacques COTTEL, Nathalie GHEERBRANT donne pouvoir à Michel MATHISSART, Pierre GUILLEMANT donne pouvoir à Ernest AUCHART, Léon LEBAS donne pouvoir à Philippe ROUSSEAU, Frédéric LETURQUE donne pouvoir à Françoise ROSSIGNOL, Jean-Claude LEVIS donne pouvoir à Roger POTEZ, Bernard MILLEVILLE, Eric POULAIN donne pouvoir à Françoise SIMON, Jean-Pierre PUCHOIS, Richard SKOWRON donne pouvoir à Michel SEROUX, Jean-Luc TILLARD, Alain VAN GHELDER donne pouvoir à Jean-Paul LEBLANC.

Nombre de membres en exercice : 49

- Présents : 26
- Votants : 43
- Pouvoirs : 17

Vote :

- Pour : 43
- Contre : 0
- Abstention : 0

Rapporteur : Michel MATHISSART

SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU COMITE DES OEUVRES SOCIALES CUA/SMAY 2022

Monsieur le Vice-président donne lecture du rapport suivant :

Vu la délibération n° 413 du 13 décembre 2017 instaurant le principe de prestations sociales à destination des agents du Scota,

Lors du Comité syndical du 13 décembre 2017, vous avez acté la création, en vertu de la loi du 19 février 2007 relative aux prestations d'action sociale, l'instauration du principe de prestations sociales à destination des agents du Scota ainsi que le souhait de rejoindre l'association « Comité des Œuvres Sociales (COS) CUA/SMAY », association participant par ses actions à l'accompagnement social et

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le 08/04/2022

Berger
Levrault

ID : 062-256203100-20220330-521-DE

culturel de la vie des agents de la Communauté Urbaine d'Arras et du Syndicat Inter-Communal de Valorisation et du SCoT de l'Arrageois via le versement d'une subvention annuelle.

Compte tenu de ce qui précède, à l'unanimité, le Comité Syndical attribue pour l'année 2022 une subvention de 799 € à l'association précitée et d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document utile à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Ces crédits sont repris au budget de l'exercice 2022 (Article 6574).



**Pour extrait certifié conforme
La Présidente du Scota**

Françoise ROSSIGNOL